

CREONS UN REFUGE POUR LES TORTUES !

Projet pilote d'acquisition et de restauration d'un habitat à Tortue d'Hermann dans le Massif des Maures

Le porteur du projet

Le projet est porté par le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence- CEEP membre de la fédération nationale des conservatoires des espaces naturels. Le CEEP intervient déjà sur 15 000 ha en région Provence Alpes Côte d'Azur, soit 62 sites à haute valeur patrimoniale dont deux réserves naturelles. Il bénéficie de 30 ans d'expérience en matière de conservation et dispose aujourd'hui d'une équipe de 35 salariés. Il œuvre ainsi pour la protection, la gestion l'étude, la sensibilisation et la valorisation de la biodiversité régionale.

Siège du CEEP : 890 chemin de Bouenhoure Haut 13100 Aix en Provence / 04 42 20 03 83
Contact programme tortue : CEEP Var - 1 place de la Convention 83340 Le Luc en Provence
04 94 50 38 39 / antoine.catard@ceep.asso.fr / <http://www.ceep.asso.fr>

Les partenaires

Ce projet est soutenu conjointement par plusieurs structures :

Noé Conservation
c/o La Ménagerie du Jardin
des Plantes
CP 31 • 57, rue Cuvier •
75231 Paris cedex 05

SOPTOM
Village des Tortues BP24
83590 Gonfaron

Fondation Nicolas Hulot
pour la Nature et l'Homme
6 rue de l'Est, 92100
Boulogne - Billancourt

Le Constat

Les populations de tortues d'Hermann sont en régression constante du fait de la disparition de leurs habitats naturels (urbanisation et aménagements), de la dégradation de la qualité de ces habitats (incendies répétés, abandon de la gestion pastorale entraînant la densification de la végétation) et de la pression croissante des activités humaines (destruction de tortues par la mécanisation des travaux agricoles et forestiers, ramassage occasionnel mais souvent répété, blessures par les chiens).



Après 1,5 millions d'années d'existence de cette espèce, qui était présente dans le Var avant les hommes, il est urgent de réserver des espaces naturels dédiés aux tortues avant qu'elles ne rejoignent la triste liste des espèces disparues à l'état sauvage !

Le Projet

Notre projet est donc d'acheter une surface d'espace naturel suffisamment grande pour pouvoir abriter durablement une population de tortues d'Hermann sauvages autonome. L'acquisition permettra d'éviter toute urbanisation future, de maîtriser facilement les activités sur le terrain,

d'engager une gestion écologique des habitats, de prévenir dans la mesure du possible les risques incendies et les menaces de ramassage de tortues. Ce projet vise à restaurer un terrain abritant déjà des tortues qui ont survécu aux feux de 2003, afin que la population se reconstitue dans les meilleures conditions. Les tortues présentes sur le site sont toutes sauvages, le peuplaient déjà avant l'incendie et y ont survécu. Les études réalisées par la SOPTOM ont montré qu'environ 30% des tortues ont survécu aux feux de 2003. Elles recommencent à se reproduire avec succès.

Ce projet pilote d'acquisition d'un terrain en faveur des tortues d'Hermann est novateur car il s'inscrit dans une logique de restauration post-incendie. Il doit aussi s'intégrer dans le tissu social en adaptant les pratiques traditionnelles (élevage, production de liège) aux besoins des tortues.

Ce projet a été validé en tant qu'action d'intérêt collectif par les élus du massif des Maures dans le cadre d'une charte forestière de territoire. Cette reconnaissance publique est importante car l'absence d'implication des élus locaux serait une contrainte forte. Il bénéficiera donc d'un soutien politique local. Il correspond en effet à une démarche souvent évoquée après les incendies de forêt mais rarement mise en pratique, d'où sa valeur exemplaire.

Le site

Le site est situé sur les commune de Vidauban-Les Arcs, à l'est du Massif des Maures. Il comprend des espaces de prairies, des zones boisées (chêne liège, chêne pubescent, pin maritime) et divers faciès de maquis. La diversité des sols, des expositions et des formations végétales ouvertes et plus fermées, la présence d'eau et de vallon frais constituent les éléments essentiels à l'habitat de l'espèce. Il dispose également d'une citerne d'eau pour lutter contre les incendies et d'un petit bâtiment pouvant accueillir un berger.

C'est un lieu géographique naturellement favorable à l'espèce, sur lequel, malgré l'incendie, il reste des tortues qui se reproduisent naturellement. Pourtant il ne bénéficie d'aucune protection foncière jusqu'à présent.

La mise en vente d'une propriété sur cette zone est une opportunité à saisir. La surface de terrain, près de 80 ha à terme, garantit le maintien pérenne d'une population de tortues.



La gestion du site et la protection des tortues

La gestion du site visera à favoriser et maintenir une mosaïque d'habitat. Le pâturage permettra de maintenir à la fois des parcelles de buissons et des clairières d'herbacées constituant des zones très favorables pour la thermorégulation et l'alimentation des tortues. D'autres zones, plus ouvertes, seront utilisées par les tortues pour les pontes et seront entretenues pour que la végétation y reste très basse afin que les taux de prédation sur les œufs soient le plus bas possible. Enfin, des milieux plus frais seront préservés pour offrir des refuges estivaux. La gestion pastorale si elle est bien conduite est la technique la plus douce, la moins coûteuse et la plus naturelle pour arriver à cet objectif. L'installation d'un éleveur est donc prévue sur ce site. Ceci permet de plus de s'inscrire dans une démarche de développement durable en cherchant à concilier des activités traditionnelles (élevage ovin et production de liège) avec l'habitat naturel des tortues qui en bénéficiera. La population de tortues sera suivie et étudiée lors d'inventaires réguliers.

Votre contribution

Un montant minimum de 140 000 euros est actuellement nécessaire pour mener à bien ce projet. Noé Conservation/Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme se sont engagées pour un montant de 80 000 Euros. D'autres structures seront également sollicitées pour mener à bien ce programme. La SOPTOM a lancé une opération de dons, appelée *Tortuethon*, auprès de ses adhérents (déjà 8000 euros de promesses de don). Cette opération est également relayée auprès d'autres associations.



Votre soutien sera exclusivement destiné à cofinancer l'acquisition du terrain, point de départ d'un processus de conservation à long terme. Le CEEP s'engage à rechercher les cofinancements nécessaires à l'organisation du projet et la gestion écologique du terrain. La Direction de l'Environnement PACA s'est déjà engagée à cofinancer la gestion du site. Un état d'avancement du projet sera disponible à la fin du troisième trimestre 2006 sur les différents sites Internet.

Grâce à votre engagement, nous pourrons démontrer que des activités économiques traditionnelles, respectueuses de la nature et de l'homme, sont compatibles avec la préservation de la tortue d'Hermann et du Massif des Maures, patrimoine dont nous avons la responsabilité.

Merci !

Contacts :



Antoine Catard
04 94 50 38 39
antoine.catard@ceep.asso.fr



Barbara Livoreil
04 94 78 28 93
BLivoreil@aol.com



Antoine Cadi
06 15 77 51 67
acadi@noeconservation.org



J'adresse pour l'opération Tortue d'Hermann, par chèque bancaire ou postal (à l'ordre du CEEP) un don de :

30 euros 60 euros 100 euros autre montant : euros

À adresser à : CEEP, 890 chemin de Bouenhoure Haut 13100 Aix en Provence

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Pays :
Téléphone :	E-mail :

AVANTAGES FISCAUX : 66% du montant de votre don est directement déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (art. 200 du CGI). Ainsi, un don de 100 euros, par exemple, ne vous revient qu'à 34 euros après déduction fiscale. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Vos données personnelles pourront être utilisées pour les nécessités de gestion, pour vous informer des actions ou pour vous solliciter lors des collectes de fond de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CEEP, 890 chemin de Bouenhoure Haut 13100 Aix en Provence.